

République Française
Département SEINE ET MARNE
CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	48

Vote
A l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 13 Avril à 18:47, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 07/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 07/04/2023.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, GIRAULT Muriel, LUCZAK Daisy, NINERAILLES Brigitte, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (départ 20:08), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé (arrivée à 19:54), JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PORTE Dominique, PRIoux Pierre-François, REMOND Bruno, MEDEIROS Manuel, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias
Suppléant(s) : M. JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline), PORTE Dominique (de M. CHAMPIN Gérard)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUMENIL Stéphanie à M. VENANZUOLA François, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (jusqu'à 20:07) puis à Mme VAROQUI à (à compter de 20:08), PASQUET Hélène à M. MEDEIROS Manuel, PONSARDIN Catherine à Mme NINERAILLES Brigitte, TAMATA-VARIN Marième à Mme TORCOL Patricia (à compter de 20:08), VIEIRA Patricia à Mme BOISGONTIER Béatrice, MM : ANTHOINE Emmanuel à Mme LUCZAK Daisy, BARBERI Serge à Mme VIBERT Nicole, GUECHATI Amin à M. CASEAUX Hubert, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, NESTEL Gilles à M. GROSLEVIN Gilles, RACINE Pierre à M. CHANUSSOT Jean-Marc, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, WOCHENMAYER Jonathan à M. MOTTE Patrice
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CHAMPIN Gérard

Absent(s) : Mmes : DUTRIAUX Nathalie, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, M. CAMEK Julien

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2023_77 – Convention de mise à disposition entre ENEDIS / CCBRC pour poste de transformation dans le cadre du projet " Aménagements et création d'équipements à COUBERT "

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/103 du 10 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Brie des Rivières et Châteaux,

Vu la délibération N°2019-80 du conseil communautaire de la CC Brie des Rivières et Châteaux du 26 Juin 2019 engageant la CCBRC dans la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagements et de création d'équipements publics aux abords du futur collège de COUBERT,

Considérant que la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) est maître d'ouvrage d'un projet d'aménagements et de création d'équipements publics sur la commune de COUBERT, en lien avec la construction d'un Collège par le Département de Seine-et-Marne,

Considérant que la CCBRC réalise et exploite sous sa responsabilité :

- Des équipements sportifs (gymnase, terrains multisports, équipements athlétisme)
- Un parking pour les véhicules légers
- Une gare routière pour les bus de transports en commun
- Les espaces extérieurs entre ces différents équipements (parvis, voie d'accès, circulations piétonnes, liaisons douces, espaces verts et noues d'infiltration, mur de clôture, ...)

Considérant que pour les besoins de l'alimentation électrique du Collège du Département et du gymnase intercommunal, ENEDIS a installé un poste de transformation sur la parcelle 000 A 267 en limite Nord-Ouest de la propriété (assiette foncière du projet) de la CC Brie des Rivières et Châteaux, et que l'emprise de ce poste de transformation et équipements associés représente une surface de 34.1m²,

Considérant qu'une convention de mise à disposition entre la CCBRC et ENEDIS est nécessaire afin de fixer les principes et engagements de chacun, et ainsi constituer une servitude,

Considérant la convention de mise à disposition / de servitude entre ENEDIS et la CCBRC jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition / servitude entre la CCBRC et ENEDIS dans le cadre du projet « Aménagements et création d'équipements à COUBERT »
- **AUTORISE** Le Président à signer ladite convention, jointe à la présente délibération, et tous documents liés à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Communauté de Communes, le 14/04/2023

Le Président,

Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le



ID : 077-200070779-20230413-20223_77-DE